

## Initiatives ministérielles

## PÉTITIONS

## LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter des pétitions au nom du Conseil tribal kaska de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les pétitions sont signées par des habitants de Watson Lake et de Lower Post, en Colombie-Britannique, et du reste du territoire couvert par le Conseil tribal kaska.

Les pétitionnaires exhortent le ministre des Affaires indiennes à donner au Conseil tribal kaska l'assurance que le Canada respectera ses obligations de fiduciaires envers lui, conformément à l'entente-cadre de 1989 sur les revendications territoriales. Les pétitionnaires exhortent aussi le ministre des Affaires indiennes à remédier à toutes les infractions à l'entente-cadre de 1989, y compris à celles que peut contenir l'entente-cadre finale signée en mai 1993.

## LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

**M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition que le greffier des pétitions a jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'examiner la politique étrangère du Canada dans le cadre de vastes consultations et d'améliorer le programme d'aide publique au développement de manière à mieux appuyer les solutions que proposent les pays pauvres pour répondre aux besoins de leur population.

Les signataires de la pétition que je présente aujourd'hui sont de Summerland, de Penticton et de Naramata, dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** Je signale à mes collègues que, conformément à l'alinéa 33(2)b) du Règlement et en raison des déclarations ministérielles, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 38 minutes.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-17, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

**M. Jim Gouk (Kootenay—Ouest—Revelstoke):** Monsieur le Président, ce projet de loi est très difficile à étudier à cause de son caractère omnibus. Certains de ses aspects sont réalistes et raisonnables, et d'autres ne le sont pas du tout.

Normalement, on étudie un projet de loi et on décide ensuite d'une manière éclairée s'il faut l'appuyer ou non. Dans le cas du projet C-17, cette décision n'est pas aussi facile à prendre.

L'Accord de Charlottetown a été l'une des grandes diversions politiques de la dernière législature. Il avait lui aussi un caractère omnibus. Presque tout le monde pouvait accepter collectivement certains de ses éléments et en rejeter certains autres. Dans l'ensemble, la majorité des Canadiens ont rejeté l'accord parce que, dans le cadre d'un arrangement à prendre ou à laisser, il y avait trop de points qui n'étaient pas acceptables. C'est là que réside le problème.

• (1600)

Depuis le rejet de l'Accord de Charlottetown, le gouvernement précédent et le gouvernement actuel se sont servis de ce rejet pour opposer à ceux qui préconisent des réformes aussi opportunes que l'élection des sénateurs le fait que cette réforme avait été proposée et rejetée.

En même temps, le gouvernement semble pouvoir s'occuper de questions constitutionnelles comme le bilinguisme officiel pour une autre province, des modifications au libellé d'une entente prévoyant le remplacement d'un service de traversiers par un pont et des négociations sur l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Voilà le problème lié aux projets de loi de type omnibus qui ont créé dans le passé une situation confuse pour beaucoup de ceux qui sont engagés dans le processus. C'est en gardant cet obstacle à l'esprit que j'ai préparé ma position sur les subventions en matière de transport.

Le céréalier des Prairies éprouve beaucoup de problèmes en tâchant d'exploiter une entreprise prospère et indispensable au Canada. Durant des années, les céréaliers des Prairies ont reçu des subventions au transport pour compenser le coût du transport des céréales. Il existe à cet égard un certain malentendu. Les agriculteurs eux-mêmes ne touchent pas directement cette subvention, qui est versée à la société ferroviaire. Le système ferroviaire présente de nombreux problèmes non résolus qui se trou-